

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 09 juillet 2014

Dans le cadre des échanges citoyens entre la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les différentes parties prenantes au processus électoral en République Démocratique



du Congo, les membres de la CENI ont échangé le lundi 07 et le mardi 08 juillet 2014, respectivement, avec les membres du Gouvernement provincial et de l'Assemblée provinciale de la ville province de Kinshasa conduits tour à tour par Son Excellence Mr le Gouverneur de la ville et l'Honorable Président de l'Assemblée provinciale. Les échanges avec les Institutions politico-administratives de Kinshasa se poursuivent ce mercredi 09 juillet 2014 avec les 24 Bourgmestres et leurs adjoints, les Chefs de quartier,

les notables locaux et les Chefs coutumiers de la ville province de Kinshasa. En même temps, les échanges de même nature se tiennent, depuis le 28 juin 2014, en provinces par les Membres de la CENI en mission dans ces entités.

La formation des Secrétaires Exécutifs Provinciaux (SEP), Superviseurs, Formateurs



cartographes et Formateurs informaticiens se poursuit normalement dans 23 pools opérationnels de la deuxième aire opérationnelle pour l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles. A l'heure actuelle, 09 pools ayant fini avec la formation ont évalué les apprenants. Il s'agit des pools de Kinshasa, Matadi, Mbandaka, Gbadolite, Gemena, Lisala, Kisangani, Bunia et Goma.

L'accréditation des observateurs à long terme du processus électoral se poursuit au lycée Dr Shaumba. A ce jour, les statistiques indiquent que 856 observateurs dont 569 hommes et 287 femmes venus de 26 organisations dont 24 organisations d'observation électorale nationales et 02 organisations internationales ont été accrédités par la CENI.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise de l'élection législative partielle dans la circonscription électorale de Befale, la CENI, conformément aux dispositions de la loi électorale, a publié le 24 juin 2014 les listes électorales définitives et les listes des bureaux de vote dans les groupements de Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola, groupement de Lombeolo concernés par ce scrutin. L'accréditation des observateurs et journalistes pour l'élection législative partielle dans la circonscription électorale de Befale prend fin ce mercredi 09 juillet 2014 à Befale. Par contre, l'accréditation des témoins des candidats est prévue du 10 au 17 juillet 2014 à l'Antenne de Befale. Le jour du scrutin est maintenu au 24 juillet 2014. L'annonce des résultats provisoires par la CENI interviendra au plus tard le 29 juillet 2014.

Actualités du terrain

L'appui aux divers préparatifs dans les provinces continue et est multiforme.

Dans la ville province de Kinshasa : Madame le Secrétaire Exécutive Provinciale de la CENI à Kinshasa prend part active aux échanges citoyens entre la CENI et les Institutions politico-administratives de la ville.



Dans la province du Bandundu, la CENI a organisé, les 27, 28 et 29 juin 2014 une série de cadres de concertation, avec les autorités politiques, administratives, policières, sécuritaires, coutumières, les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias, les organisations des femmes, les confessions religieuses, les étudiants et les institutions universitaires et scolaires qui ont été animées par Madame Le Questeur adjoint de la CENI. Le débat a porté essentiellement sur l'état actuel du processus électoral, les opérations de stabilisation des cartographies opérationnelles et de fiabilisation du fichier électoral, les élections locales à venir et les perspectives pour les élections provinciales, sénatoriales, l'élection des députés nationaux et présidentielle.

Dans la province du Bas Congo : Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase opérationnelle de l'opération de fiabilisation fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles, le Secrétariat Exécutif Provincial (SEP) avec l'appui de la Section Électorale (SE), a lancé la formation des cartographes, des Chefs d'antennes et des formateurs additionnels. Cette formation vise à doter les antennes de la CENI d'agents aptes à assurer et à effectuer les opérations de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles. Pour mémoire, la formation comporte une phase théorique et pratique pour s'assurer que les apprenants ont bien assimilé les modules.

Dans la province du Katanga, la SE et ses hubs ont réceptionné et ont transmis aux SEP le complément du matériel électoral de la CENI destinés à la formation et à l'opération de fiabilisation du fichier électoral et la stabilisation des cartographies opérationnelles. Également le hub de Kalemie a terminé le redéploiement héliporté MONUSCO, du matériel vers les 6 Antennes. Il reste à déployer des hubs de Lubumbashi et de Kamina vers les 5 Antennes restantes. L'intervention des SE de la MONUSCO est avant tout logistique mais comporte tout de même un appui conseil.

Dans la Province Orientale, la S.E a poursuivi l'exécution du plan de déploiement du matériel de l'opération de stabilisation des cartographies opérationnelles et de fiabilisation du fichier électoral du hub de Kisangani vers d'autres hubs et sous hubs de la province. Sept sous hubs, Yahuma, Basoko, Djolu, Bokungu, Ango, Bambesa et Bondo sur dix du Hub de Kisangani et deux sous hubs, Dungu et Niangara sur deux du hub de Bunia ont déjà reçu leur matériel. Un appui a également été fourni dans le cadre de la formation des formateurs, des chefs d'Antenne et des membres des SEP.

Dans la province du Nord Kivu, la SE a fourni un appui multiple. Tout d'abord au transport des chefs d'Antenne et des cartographes pour la formation relative à l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de la stabilisation des cartographies opérationnelles. Ensuite l'assistance a focalisé sur le déploiement du matériel commis à cette opération dans l'Antenne de Walikale et au processus de sécurisation, de traçabilité et de récupération du matériel électoral.

Dans la province du Sud-Kivu, la SE a poursuivi son assistance logistique au SEP et a procédé le 26 juin à la réception, au transport et à l'entreposage du matériel pour les opérations de stabilisation des cartographies opérationnelles et de fiabilisation du fichier électoral.

Informations générales sur la reprise de l'élection législative partielle à Befale

1. Pourquoi la CENI doit-elle reprendre l'élection législative dans le territoire de Befale ?

La CENI doit reprendre l'élection législative dans le territoire de Befalé parce que la Cour Suprême de justice (CSJ), faisant office de Cour Constitutionnelle, a, par l'arrêt n° RCE.463/DN rendu en date du 25 avril 2012 en matière de contentieux des résultats des élections législatives nationales dans le territoire de Befale, annulé les résultats provisoires annoncés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Elle lui a ordonné de réorganiser partiellement le scrutin dans les groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

2. Cette élection législative partielle va-t-elle concerner tout le territoire de Befale?

Non !!! Cette élection ne sera organisée que dans les groupements où les résultats ont été annulés à savoir : Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

3. Qui peut être candidat à l'élection législative partielle de Befale?

Les 15 candidats qui avaient concouru à l'élection législative du 28 novembre 2011 dans la circonscription électorale de Befale dans les groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo sont d'office candidats.

4. Quel électeur est concerné par l'élection législative partielle de Befale ?

Tout électeur, muni de sa carte d'électeur, dont le nom figure sur les listes électorales des groupements Bolemba, Yaama, Mompono et dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo.

5. Qui n'est pas admis à voter à l'élection législative partielle de Befale?

Tous les électeurs de BEFALE dont les noms ne figurent pas sur la liste électorale des groupements de Bolemba, Yaama, Mompono, dans les deux centres de Bokutola dans le groupement Lombeolo ainsi que tous les électeurs de ces 4 groupements qui ont voté le 28 novembre 2011.

6. Quel sort est réservé au choix des électeurs qui ont voté le 28 novembre 2011 dans les groupements non concernés par la présente élection législative partielle ?

Le choix fait par les électeurs qui ont voté lors du scrutin du 28 novembre 2011 reste valable. Leurs voix seront additionnés aux résultats issus de l'élection partielle pour obtenir le suffrage de chaque candidat sur l'ensemble de la circonscription enfin de dégager le candidat qui aura atteint la majorité des suffrages exprimés et qui sera proclamé élu.

7. Quand aura lieu le scrutin législatif partiel de Befale ?

Le scrutin aura lieu le 24 juillet 2014 conformément au calendrier publié par la CENI.